

*Amis / G.
by Am.*

11/70

Monsieur JEAN ZIGDIS, Ancien Ministre, purge depuis déjà 7 mois, une peine de 4 ans de prison, appliquée par le Tribunal Militaire, pour soi-disant "propagation d'informations mensongères, susceptibles d'inquiéter l'opinion publique".

Pour ce même motif, M. ZIGDIS a été condamné aussi à une amende d'environ 250.000 drachmes (huit mille dollars), qu'il se trouve dans l'impossibilité de payer; le gouvernement a procédé à la saisie de la maison qui constitue son unique fortune, et la procédure de vente aux enchères, au profit de l'Etat, a été déjà entamée.

Les poursuites contre M. ZIGDIS ont été déclenchées à la suite d'un interview publié au journal "KHEKOS" (dont les dirigeants ont été condamnés à des peines également lourdes), dans lequel M. ZIGDIS, en termes particulièrement modérés, demandait la constitution d'un gouvernement d'Union Nationale qui serait seul l'autorité nécessaire pour faire face à la gravité (permanente, mais encore plus aiguë en ce moment-là) de la question Chypriote.

Cette attitude à l'égard d'un élément tout particulièrement attaché à l'idée européenne, tel que M. ZIGDIS, prouve clairement que l'arbitraire continue à prévaloir chez la junte grecque, qui n'hésite devant les plus vulgaires mensonges pour abattre ses opposants; car tel est en effet la qualification "d'information mensongère", de la gravité de la question chypriote relevée par M. ZIGDIS dans son interview, gravité reconnue sur un plan universel et que la presse internationale - y compris les journaux grecs sans contrôle de la junte - ne cesse de mentionner.

M. ZIGDIS est détenu dans des conditions semblables à celles des délinquants de droit commun.